



# Secteur des services de santé

## FAITS EN BREF

### Secteur des services de santé du SCC

Subdivisé en cinq régions (Pacifique, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique), le SCC compte une administration centrale à Ottawa et 57 établissements. Chaque région a un établissement réservé aux délinquantes sous responsabilité fédérale, un hôpital régional du SCC et un centre régional de traitement du SCC (santé mentale). Au total, le SCC a la charge d'environ 22 500 délinquants, dont environ 13 500 sont incarcérés (ils reçoivent directement des services de santé dans les établissements du SCC) et 9 000 sont en liberté sous condition dans la collectivité\* (ils reçoivent des services de santé dans la collectivité).

\*Services d'entrepôt de données du SCC et de la CNLC, 28 février 2010

### Services de santé du SCC

Le SCC est mandaté, en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*, d'offrir aux délinquants sous responsabilité fédérale des services de santé. Aux termes de cette loi, le SCC « *veille à ce que chaque détenu reçoive les soins de santé essentiels et qu'il ait accès, dans la mesure du possible, aux soins qui peuvent faciliter sa réadaptation et sa réinsertion sociale* ».

Il incombe au SCC de veiller à ce que les délinquants aient un accès approprié, équitable et adéquat aux services de santé physique et mentale assurés par des professionnels de la santé agréés. Ces services permettent de maintenir et d'améliorer l'état de santé des détenus, contribuent à leur adaptation à l'établissement et les aident après leur mise en liberté à devenir des citoyens respectueux des lois.

Des professionnels de la santé agréés ou autorisés au Canada, comme les médecins, les infirmier(ère)s, les pharmaciens, les psychiatres, les psychologues, les ergothérapeutes, les travailleurs sociaux, les dentistes et d'autres spécialistes pertinents, prodiguent des soins aux délinquants.

### État de santé des délinquants

Selon une étude réalisée par le SCC en 2004<sup>1</sup>, en moyenne, les détenus sont 20 fois plus susceptibles d'avoir été infectés par le virus de l'hépatite C et 10 fois plus susceptibles d'avoir été infectés par le VIH; ils risquent plus de deux fois plus de souffrir d'un trouble mental et il y a plus de chances qu'ils soient traités pour des affections chroniques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires et l'asthme.

La prestation de soins de santé en milieu carcéral présente des difficultés particulières et des défis différents de ceux rencontrés dans la collectivité :

- nécessité de surveiller davantage les médicaments en raison des possibilités d'abus;
- dans l'ensemble, les détenus ont des comportements à risque plus élevé et un moins bon état de santé;
- le recours aux services de santé dans la collectivité nécessite des services d'accompagnement.

### Structure des Services de santé du SCC

Le commissaire adjoint, Services de santé, assure la surveillance de la prestation des services de santé physique au sein du SCC.

Le directeur général des Services de santé du SCC supervise à partir de l'administration centrale quatre programmes principaux : Services cliniques, Santé publique, Santé mentale et Politiques, planification et amélioration de la qualité. L'équipe nationale collabore étroitement avec les directeurs régionaux et les équipes de soins de santé à l'élaboration de politiques et de lignes directrices et à offrir un leadership pour assurer la normalisation et l'uniformité des soins. Les équipes régionales fournissent soutien et directives aux chefs des

1

<http://journal.cpha.ca/index.php/ciph/issue/view/24>



Services de santé en établissement et au personnel opérationnel pour la coordination des services de santé dans les unités de santé des établissements.

## **Milieus où des soins de santé sont fournis**

Il y a quatre principaux types de milieux où des soins de santé sont fournis par le SCC :

### **Unités de santé dans les établissements (centres de soins ambulatoires)**

Tous les établissements ont un centre de services de santé ouvert à des heures diverses en fonction de facteurs comme le niveau de sécurité et la proximité des services communautaires. Les fournisseurs de soins de première ligne dans ces unités sont des infirmiers/infirmières. Chaque établissement offre divers services de psychologie courants et d'urgence aux délinquants.

### **Hôpital régional du SCC**

Chaque région a un hôpital situé dans l'enceinte d'un établissement à niveaux de sécurité multiples ou à sécurité maximale qui assure jour et nuit des services de santé plus spécialisés ou complets.

Les services comprennent, entre autres, les soins postopératoires, les soins traumatologiques, l'observation, la dialyse, les soins palliatifs ou tous les soins infirmiers requis jour et nuit.

### **Centre de réception du SCC**

Chaque région compte au moins un centre de réception, qui s'occupe du processus d'admission normalisé du SCC (santé et sécurité) pour tous les nouveaux délinquants sous responsabilité fédérale. Le processus d'admission comprend diverses évaluations de l'état de santé comme l'évaluation de la santé mentale, l'évaluation de l'état de santé général et le dépistage de la tuberculose.

### **Centre régional de traitement (santé mentale) du SCC**

Un hôpital psychiatrique situé dans chaque région offre des traitements aux détenus souffrant de troubles psychiques graves au point de les empêcher de demeurer avec la population générale de détenus d'un établissement.

De plus, des services de santé mentale et de santé publique sont assurés par divers professionnels de la santé dans certains établissements communautaires.

Juin 2010